

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

## 09/08/2022

L'An deux mille vingt-deux, le neuf août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Emeric DECOMBE.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme BONHOMME Sabrina M. DECOMBE Emeric, M. DOMAS Philippe, M. DUMONT Fabrice, Mme MEUNIER Elise, Mme TARRIT Maryse

Absent (excusé) : M. FERREIRA Manuel, Mme AUXERRE Céline, M. LABONNE Didier

Quorum requis et atteint : 6

Secrétaire de séance : M. DUMONT Fabrice

Le compte rendu de la séance précédente du 27 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

### † Délibération n°09082022-001 : Remplacement de Madame SAURET Evelyne au sien des commissions suite à sa démission du Conseil Municipal

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission du Conseil Municipal de Madame Evelyne SAURET du 7 juillet 2022, adressée pour notification à Monsieur le Préfet le 1er août 2022.

Il propose de la remplacer au sein des diverses commissions, dans lesquelles elles siégeaient, à savoir :

- Commission de Contrôle des listes électorales (conseillère municipale titulaire)
- Commission d'Appel d'offres (membre suppléant)
- Commission du Budget et des Finances
- Commission Communale des Impôts Directs (membre suppléant).

Madame Sabrina BONHOMME propose sa candidature aux diverses commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner **Madame Sabrina BONHOMME** à la :

- Commission de Contrôle des listes électorales (conseillère municipale titulaire)
- Commission d'Appel d'offres (membre suppléant)
- Commission du Budget et des Finances.

**Madame Sabrina BONHOMME** sera également proposée à la Direction Départementale des Finances Publiques pour siéger en qualité de membre suppléant à la CCID.

Egalement responsable bénévole à la bibliothèque municipale, Madame Isabelle DAFFIX s'est proposée pour reprendre ses fonctions, afin d'assurer la continuité du service mais les horaires d'ouverture seront peut-être amenés à changer en fonction de ses disponibilités.

L'ensemble du Conseil Municipal la remercie pour le travail effectué à la mairie et à la bibliothèque.

### † Délibération n°09082022-002 : Révision des tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, suite aux travaux de rénovation

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux de rénovation de la salle polyvalente seront terminés à l'automne et les locaux, après le passage et l'accord de la Commission de Sécurité du SDIS, seront de nouveau disponibles à la location pour les associations et les particuliers.

Il propose de modifier les tarifs en tenant compte des nouvelles prestations proposées. Plusieurs tarifs sont proposés. Madame TARRIT propose d'augmenter assez fortement les tarifs aux extérieurs, en comparaison de ce qui se fait sur les communes environnantes.

Pour rappel, les tarifs actuels sont :

- 160 € pour les particuliers de la commune (dans la limite de 1 réservation par an ; au-delà, le tarif extérieur est appliqué) ;
- 460 € pour les particuliers et associations hors commune.

Le Conseil Municipal, suite à cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants :

- 200 € pour les particuliers de la commune (dans la limite de 1 réservation par an ; au-delà, le tarif extérieur est appliqué) ;
- 520 € pour les particuliers et associations hors commune.

Restent inchangés :

- Le dépôt de garantie réparti sous forme de 2 montants distincts, à savoir : 500 € et 150 €.
- Les clés seront restituées au plus tard le lundi à 9 heures. Passé ce délai, un loyer de 50 € par demi-journée supplémentaire sera à la charge du locataire.

✚ **Délibération n°09082022-003 : Demande de subvention d'amendes de police 2022 pour la mise en place de dispositifs de limitation de vitesse sur la commune – annule et remplace**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°09052022-002 du 9 mai 2022, approuvant le projet de mise en place de dispositifs de limitation de vitesse sur la commune d'un montant de 9 788,31 € ainsi que la demande de subvention Amendes de police 2022, auprès du Conseil Départemental.

Suite aux remarques de la Direction Générale des Routes et de la Mobilité, Monsieur le Maire propose d'apporter des modifications afin d'adapter ce projet aux normes en vigueur, qui s'élève désormais à la somme de 10 498 € HT.

Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de prendre en compte le nouveau projet de mise en place de dispositifs de limitation de vitesse sur la commune, proposé par les services du Département ;
- de solliciter une subvention Amendes de Police au titre de l'année 2022 ;
- de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2022 en section investissement ;
- de prévoir le financement complémentaire par autofinancement ou recours à l'emprunt.

La délibération sera adressée à Monsieur Rémi GOLFIER du service des Routes.

✚ **Délibération n°DM1CS12022 : Décision modificative budgétaire portant vote de crédits supplémentaires n°1/2022**

Avec l'accord du Service de Gestion Comptable de Thiers, Monsieur le Maire propose de voter une décision modificative budgétaire afin de rectifier l'imputation budgétaire des travaux d'aménagement du cheminement de la Prade, ceci pour pouvoir récupérer le FCTVA.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter les crédits supplémentaires suivants :

#### DEPENSES

Article	Opération	Nature	Montant
2151	10082 – cheminement de la Prade	Réseaux de voirie	9 501,60

#### RECETTES

Article	Opération	Nature	Montant
2151	10082 – cheminement de la Prade	Réseaux de voirie	9 501,60

#### † Affaires n'ayant pas données lieu à délibération

##### Dossier de demande de subvention FIC pour l'aménagement de l'aire de jeux

Le nouveau montage financier des travaux n'étant pas complètement arrêté, ce point est remis à une prochaine réunion.

##### Balayage des rues

Le contrat pour le service de balayage des rues avec la SEMERAP est arrivé à échéance le 31 mai dernier. Un nouveau projet de convention a été reçu en mairie, qui propose toujours 6 passages de la balayeuse, avec 23,898 km annuels balayés avec la grosse balayeuse et 2,100 km annuels balayés avec la petite balayeuse, pour un montant total annuel de 2 990,00 € HT. Madame BONHOMME demande pourquoi le passage ne se fait qu'une fois sur deux dans sa rue. Monsieur AMBLARD précise qu'il avait refait le point avec la SEMERAP pour revoir précisément le tracé.

Le tarif proposé par la SEMERAP ayant fortement augmenté, les élus réfléchissent à d'autres solutions.

Il avait été évoqué avec la commune de PERIGNAT SUR ALLIER, qui possède une balayeuse, la signature d'une convention de service pour la mise à disposition du matériel avec un agent. Monsieur le Maire propose de voir comment cela pourrait se mettre en place et à quel tarif. Madame BONHOMME propose de rajouter dans la proposition qui sera faite la machine qui pourrait nettoyer le sol de la salle polyvalente.

Ce point est donc reporté à un prochain conseil municipal.

##### Présentation du RPOS 2021 eau et SPANC

Monsieur DUMONT souhaite retravailler ce point et présentera ce document lors d'un prochain Conseil Municipal.

### **Présentation du rapport d'activités 2021 du SBA**

Monsieur le Maire présente ce document et précise que la politique du SBA tend vers l'installation des Points d'Apport Volontaire, comme sur la commune. L'importance du recyclage est soulignée dans la politique de gestion des déchets. On constate une baisse des effectifs de 5 %. Le coût de collecte avec le VALTOM est répercuté sur les usagers.

Ce document sera envoyé à chaque conseiller municipal et mis en ligne sur le site internet de la commune. Il est également disponible sur le site du SBA.

Dans ce cadre, Madame BONHOMME fait la proposition de penser à installer des PAV plus hygiéniques, avec une pédale, par exemple.

### **Travaux de rénovation à la salle polyvalente**

Monsieur DUMONT fait le point sur l'avancée des travaux à la salle polyvalente. Les délais de livraison vont être respectés. Le chantier a mis à jour des travaux à réaliser sur la toiture du bâtiment. Ces travaux n'ayant pas été prévus dans le plan de financement, ils sont reportés à un autre budget. L'employé communal réalise des travaux de peinture en régie. Se pose la question de repeindre le rideau métallique de la cuisine.

### **Point sur les différentes commissions**

- **Ecole** : Un point est fait sur la rentrée prochaine. Des élèves de CP seront accueillis sur la commune.
- **CCAS** : Madame TARRIT, vice-présidente, fait un point sur le travail du CCAS (prise en compte des aînés, versement d'une aide de secours, demande de logement d'un administré, attribution d'une DALD de 500 € au CCAS par le conseil départemental pour l'animation de l'arbre de Noël). Concernant les activités, le concours de dessins a totalisé plus de 20 participants. Tous ont reçu un prix, qui a été remis lors de la fête des voisins rue de la Croix Férit. Cette manifestation est à pérenniser, dans d'autres lieux du village. Pour la fête du 14 juillet organisée par la Comité des Fêtes, le CCAS a fourni les lampions. Monsieur DOMAS souhaite que des précisions soient apportées sur cette manifestation car il a été sollicité par M. POILPOT sur la mauvaise gestion de cette fête, selon ce dernier. Ce dernier a adressé une copie du courrier qu'il a fait parvenir au Président du Comité des Fêtes pour faire connaître son mécontentement, à communiquer à l'ensemble du Conseil Municipal. Le CCAS se réunira le 5 septembre prochain pour la mise en place des festivités de fin d'année.

**Voiture communale** : Le véhicule a fait l'objet de vandalisme et une vitre a été cassée. L'assurance communale a été saisie pour la réparation. Monsieur DOMAS fait remarquer que ce véhicule stationné en permanence sur le parking de la Challe soulève le problème d'une voiture « ventouse ». Il serait souhaitable de la stationner ailleurs, par exemple sur le terrain communal derrière l'école.

**Litige de l'aire de jeux** : Monsieur DOMAS souhaite évoquer le litige qui oppose la commune avec les propriétaires d'une maison voisine de l'aire de jeux. Il confirme son désaccord sur ce projet et sur le fait que cette construction n'était pas possible sur

ce terrain d'après les éléments qu'il possède. M. Le Maire, regrette fortement ce désaccord avec Monsieur DOMAS et les personnes habitants cette maison car cette aire a été faite principalement pour des enfants de 2 à 6 ans et la nuisance sonore devrait être très faible. M. Le Maire, précise qu'il va tenter de contacter ces propriétaires pour régler ce litige.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,



  
Emeric DECOMBE

Le secrétaire de séance,

  
Fabrice DUMONT